



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2019**

N° 149-2019 – Plan Local d’Urbanisme de Mougou (commune d’Aigondigné) - Prescription de la modification n°1

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Présents votants	Absents représentés	Absents
Titulaires	106	75	75	15	16
Suppléants	48	9	1		39
Total	154	84	76	15	55

Nombre de votants : 91

Pour : 91	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

Date de convocation : 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30 à la salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Titulaires Présents : AMIOT Gilles, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, BALLAND Serge, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BARREAUD Michel, BAUDON Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Éric, BERNARD Pierre, BERNARDIN Jocelyne, BLANCHET Philippe, BOINIER Philippe, BOUCHET Jacqueline, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COCHIN Fanny, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELAGE Alain, DEMPURE Jean-Jacques, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FEBRERO Jean-José, FOUCHE E (pouvoir à tienne, FOUCHE Jean-Louis, FOUCHE Patrice, GILLIER Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, JONES Arthur, JOUANNET Paul, JUCHAULT Claude, LARGEAUD Jean-Claude, LE BARS Arlette, LE MARREC , Sylvie, LEROY André, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAIN Sylvie, MAZIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Gilbert, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, PICARD Marylène, PICHON Gilles, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, PROUST Joël, QUINTARD Jacques, REDIEN Claude, RIVAUD Marie-Joseph, ROYER Yvan-Pierre, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SILLON Jean-Claude, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, VAIE Jean-Marie, VEQUE Marie-Claire, VIGNIER Fabienne, VINCENT Bernard

Suppléants votants : POUPARD Michel

Absents représentés : AURIAUX Maryline (pouvoir à PINEAU Jacques), CHARPENTIER Patrick (pouvoir à AMIOT Gilles), CHARTIER Bernard (pouvoir à VAIE Jean-Marie), COMPERE Francis (pouvoir à LE BARS Arlette), COUCHE Valérie (pouvoir à CROMER Marie-Thérèse), DANCRE Maryvonne (pouvoir à HEURTEBISE-DANIAULT Murielle), DENIS Luc (pouvoir à FEBRERO Jean-José), EPRINCHARD Michel (pouvoir à RIVAUD Marie-Joseph), GUIBERT Monique (pouvoir à BOINIER Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir à BERNARD Pierre), LEDOUX Nadine (pouvoir à FOUCHE Patrice), QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (pouvoir à DEMPURE Jean-Jacques), ROUXEL Patricia (pouvoir à THIBAUT Evelyne), ROY Jean-Marie (pouvoir à BRUNET Sylvie), WAROUX Jean (pouvoir à MICHELET Fabrice)

Suppléants présents non-votants : BECHON Michel, COLLON Gérard, GERMAIN Yves, MAUZE Marie-Madeleine, NOURISSON Jacques, PAILLAUD Raymond, SICAULT Jean-Claude, TACHERON Marie-Ange

Absents excusés : BEAUMONT Jean-Pierre, BOUTIN Jacqueline, DELEZAY Gaëtan, FERRU Cedric, GAGNAIRE Laurent, LEMELE Christian, MALVAUD Gérard, MARTIN François, MAYOT Bertrand, NIVAU Christian

Absents non excusés : ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARREAU Bruno, BERTHON Marie-France, BERTON Jacques, BONNET Line, BOUTIN Patrick, BUTRE Sabrina, CAQUINEAU Emmanuel, CATHELINÉAU Frédéric, CHASSIN Julien, CLISSON Jean-Louis, COLLET Gérard, COURTILOUX Laetitia, COUTANT Christian, DEVES Karen, DOUCET André, DOUIT Joël, DUPUIS Patrick, DURGAND François, ELIARD Véronique, FERRU Chantal, GABOREAU Bernard, GARANDEAU Dany, GOMES François, GUERINEAU François, GUIBET Mireille, ARDOUIN Elise, INGRAND Emmanuel, LAPRADE Daniel, LEPINOUX Marie-Claude, MEUNIER Magaly, MONNERON Christian, MOREAU Olivier, MOUNOURY Didier, NIVELLE Jean-Pierre, NOCQUET Patrice, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PETIT Serge, POMMIER Jean-Marie, RENAUD Francis, RICHARD Eric, RICHARD Yoann, ROBICHON Hervé, TERRY Patrick, VINCENT Sylviane

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

\*\*\*\*\*

### **Plan Local d'Urbanisme de Mougou (commune d'Aigougné) - Prescription de la modification n°1**

Vu les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme ;

Monsieur Le Président rappelle que le territoire de la commune historique de Mougou sur la commune de Aigougné est couvert par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5/12/2013.

Une procédure de modification n° 1 du PLU s'avère nécessaire et vise à :

- Répondre aux besoins de développement de l'urbanisation sur le bourg de Mougou et assurer un aménagement cohérent sur la zone dite « des Babelottes ». La modification vise à ouvrir à l'urbanisation une zone AU (long terme) et à différer l'urbanisation d'une zone AUh (court terme).

Cette procédure de modification est possible lorsque l'EPCI envisage de modifier le règlement (écrit et/ou graphique), les orientations d'aménagement et de programmation dès lors que le projet de modification n'implique pas :

- De changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- De réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- De réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- Une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Dans la mesure où cette modification ne porte pas atteinte aux orientations définies par le PADD, Monsieur le Président précise que le projet de modification fera l'objet d'une notification aux personnes publiques associées et d'une consultation de l'autorité environnementale avant sa mise à l'enquête publique tel que prévu à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme.

Ainsi les membres du conseil sont invités à adopter les modalités de mise à disposition suivantes :

- un dossier complet portant sur le projet de modification sera consultable au siège de la mairie de Aigondigné (mairie de Mougou) et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- une publication d'un avis dans la presse locale sera réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
- un dossier sera accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- un affichage de la délibération sera effectué pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de prescrire la modification n° 1 du PLU de Mougou,
- DECIDE de fixer les modalités de concertation précitées,
- AUTORISE Monsieur le président ou le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- PRECISE que le montant nécessaire est inscrit au budget de la communauté de communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Fabrice MICHELET